

Sous la Présidence de Philippe Rapeneau

Présents : Ernest Auchart, Damien Bricout, Bernard Bronniart, Daniel Damart, Jean-Claude Desailly, Marc Desramaut, Gérard Dué, Pierrette Duez, Éric DufLOT, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Nicolas Kusmierek, Jacques Labalette, Louis Lambert, Philippe Mastin, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Gérard Nicolle, Jacques Patris, Michel Seroux, Maurice Soyez, Thierry Spas, Daniel Tabary, Alain Van Ghelder.

Excusés : Jean-Pierre Bavière (*pouvoir à Michel Mathissart*), Nicole Canlers (*pouvoir à Daniel Damart*), Alain Cayet (*pouvoir à Alain Van Ghelder*), Alain Chaussoy (*pouvoir à Christiaen Hémar*), Betty Contart (*pouvoir à Jacques Labalette*), Jean-Jacques Cotel, Michel Dollet (*pouvoir à Sylvie Gorin*), Cédric Dupond, Pierre Guillemant (*pouvoir à Maurice Soyez*), Raymond Kretowicz (*pouvoir à Philippe Mastin*), Emmanuelle Lapouille (*pouvoir à Jacques Patris*), Jean-Claude Levis (*pouvoir à Ernest Auchart*), Reynald Roche (*pouvoir à Éric DufLOT*), Richard Skowron (*pouvoir à Pierrette Duez*), Vincent Théry (*pouvoir à Philippe Rapeneau*), Philippe Viard, Michel Ziolkowski.

Etat des pouvoirs :

Excusé	Pouvoir à
Monsieur Jean-Claude LEVIS	Monsieur Ernest AUChart
Monsieur Michel DOLLET	Madame Sylvie GORIN
Madame Emmanuelle LAPOUILLE	Monsieur Jacques PATRIS
Monsieur Jean-Pierre BAVIERE	Monsieur Michel MATHISSART
Monsieur Alain CHAUSSOY	Monsieur Christiaen HEMAR
Monsieur Vincent THERY	Monsieur Philippe RAPENEAU
Madame Nicole CANLERS	Monsieur Daniel DAMART
Monsieur Alain CAYET	Monsieur Alain VAN GHELDER
Monsieur Reynald ROCHE	Monsieur Éric DUFLOT
Madame Betty CONTART	Monsieur Jacques LABALETTE
Monsieur Richard SKOWRON	Madame Pierrette DUEZ
Monsieur Pierre GUILLEMANT	Monsieur Maurice SOYEZ
Monsieur Raymond KRETOWICZ	Monsieur Philippe MASTIN

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Daniel TABARY, représentant de la Communauté Communes du Sud Artois, est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance :

Pas d'observation, le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 est adopté.

Les délibérations

Le Président informe les conseillers que les 5 premières délibérations sont à rattacher à la validation du compte administratif.

✓ **Le Vice-président**, Monsieur Michel SEROUX, présente le compte administratif 2015.

«L'exercice se clôture conformément au compte de gestion avec un excédent globalisé de 7 071 678.53 € décomposé comme suit :

- 914 394.75 € pour l'excédent cumulé de fonctionnement
- 6 157 283.78 € pour l'excédent cumulé d'investissement

Ce fort excédent doit être expliqué. Il relève de 3 causes principales :

- Le décalage en 2016 des premières situations de paiement de l'unité de Pré Traitement Mécano Biologique (PTMB) en cours de construction. En effet le décalage du planning des services de

l'Etat de l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter nous a amené à différer la signature de l'ordre de service de lancement des travaux.

- *L'arrivée en décembre de nombreuses factures en fonctionnement et en investissement que nous n'avons pas pu payer sur l'exercice 2015.*
- *Des difficultés de fonctionnement, qu'il faut bien admettre, du service de comptabilité qui sont venues compliquer l'exécution de cet exercice 2015 (maladie d'agents)*

Néanmoins notre compte administratif est en parfaite concordance avec le compte de gestion de notre Comptable Publique, madame Decroix. Notre gestion est saine et nous sommes au travail pour encore améliorer notre fonctionnement.

En matière de fonctionnement, les dépenses principales sont bien évidemment des dépenses de personnel avec 10 566 453 € ainsi que les dépenses de traitement sous-traités avec nos partenaires Ecovalor pour l'incinération des ordures ménagères, Coved pour l'enfouissement et Astradec pour la valorisation matière du plâtre et énergétique du bois. Ces dépenses de traitement ont représenté 5 155 522 € en 2015.

Nous réussissons à contenir nos dépenses de fonctionnement comme le prévoit notre plan pluriannuel.

Quant aux investissements, ils ont représenté 5 871 957 € en 2015. Les principales dépenses d'investissement ont été les suivantes :

- *Matériel de transport 1 876 662 €*
- *Construction du siège et aménagement du hangar 919 626 €*
- *Construction de la déchèterie de Rivière 822 373 €*
- *Premières factures du PTMB 567 980 €*
- *Déchèterie professionnelle de St Laurent 414 904 €*
- *Colonnes enterrées 361 784 €*
- *Extension de la déchèterie de St Laurent 287 358 €*
- *Informatique et la vidéosurveillance 220 823 €*
- *L'outillage industriel 129 272 €*
- *Les conteneurs roulants 129 222 €*

Concernant les recettes de fonctionnement, il faut souligner une bonne année sur la vente des matières avec 1 824 660 € et une évolution de plus de 10 % dans un contexte difficile et particulièrement tendu en matière de vente de sous-produits issus du recyclage.

Les recettes de soutien des éco - organismes sont également à la hausse avec une augmentation de 4 % pour un montant total de 2 630 000 €. Voilà chers collègues, pour cette présentation synthétique du compte administratif de l'année 2015. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. »

✓ **Le Président** remercie Michel Seroux pour sa présentation très synthétique du compte administratif. Il souligne également la situation plutôt bonne du SMAV malgré le niveau d'investissement. Il interroge à son tour l'assemblée sur les éventuelles questions.

✓ **Monsieur Michel Seroux** précise également que le SMAV respecte son plan pluriannuel.

Pas de question de la part de l'assemblée, le Président se retire de la salle pour permettre le vote de compte administratif.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

✓ **Le Président** remercie les conseillers pour la confiance accordée.

Décision modificative du Budget Principal Collecte 00 SMAV et Décision modificative du Budget Annexe Valorisation 01 SMAV

La décision modificative du budget collecte d'un montant de 2 138.50 € vise à régulariser 2 créances éteintes provenant de contrat de collecte de DIB, donc non perçues.

La décision modificative du budget valorisation d'un montant de 430 000 € correspond au transfert de la ligne PTMB en chapitre 23, respectivement 350 000 € pour la centrale de pesage en chapitre 21, 80 000 € en chapitre 011 pour le curage du réseau et du bassin process du futur site pour le PTMB.

✓ **Le Président** explique qu'avant le démarrage des travaux du PTMB, il a fallu faire un nettoyage assez conséquent des réseaux du fait de la présence de carbor datant de la précédente exploitation du site.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **Le Président** indique que les deux délibérations qui suivent sont le résultat d'un travail avec les services de la trésorerie afin d'affiner le fonctionnement des régies de recette d'avances. L'idée est d'améliorer leur fonctionnement tout en étant conforme avec la réglementation.

Mise en place des régies

Il s'agit de la mise en place de 3 régies de recettes : une régie de recettes pour l'encaissement de la vente des composteurs et des biens des recycleries, une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'accès aux déchèteries professionnelles et une régie d'avance pour le paiement des dépenses de réservation et de déplacement des élus et des agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Régime indemnitaire des régisseurs de recettes

La délibération fixe les conditions de versement des indemnités des différents régisseurs.

➤ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** apporte des précisions quant au fonctionnement de la régie pour les professionnels. Le travail avec les services de la trésorerie a permis la mise en place d'un système de carte prépayée qui se déduit à chaque passage du professionnel en déchèterie. Cela donne une souplesse d'utilisation et il est envisagé de mettre en place un système de rechargement via les services internet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations suivantes sont relatives aux ressources humaines et sont présentées par Sylvie Gorin, Vice-présidente en charge des ressources humaines.

Création de postes

Cette délibération fait suite à des mouvements internes parmi lesquels des promotions, des réussites à des concours ou examen, et des mutations. Cette mise à jour se fait en vue d'une ouverture de postes auprès du Centre de Gestion.

Un poste d'agent technique supplémentaire a été ajouté par rapport au projet de délibération.

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et de 1^{ère} classe. Ces postes concernent deux agents MAD de la CUA en mutation, pour l'un, agent de déchèterie, et pour l'autre, agent du service relation pro et pré-collecte.
- Trois postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il s'agit d'un agent de quai à la déchèterie de Maroeuil, un chauffeur BOM et un ripeur à la direction collecte.
- Un poste de rédacteur principal de 2^{nde} classe. Cette création fait suite à une réussite au concours relatif à ce grade pour un agent qui exerce au service marchés publics.
- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe concerne un avancement de grade d'un agent du service ressources humaines.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gratification des stages étudiants

Cette délibération permet la mise à jour d'une délibération prise ultérieurement. Le taux du plafond horaire a été revu en fonction du plafond du taux horaire de la Sécurité Sociale. Avant le 1^{er} septembre 2015, le taux était inférieur à 15% et correspondait à 3.40 € de l'heure et après cette date, le taux est passé à 15 % soit 3.60 € de l'heure minimum.

- ✓ **Le Président** demande quel montant est généralement alloué.
- ✓ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** lui répond qu'il n'y a pas de montant fixe, celui-ci dépend du niveau d'études.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Main Square Festival (MSF) 2016 – versement exceptionnel des heures supplémentaires au-delà de la limite mensuelle autorisée

Cette délibération porte sur les agents qui participent au MSF pour la collecte et le tri des déchets sur le site. Cette manifestation a lieu du 3 au 7 juillet 2016. Ce travail va engendrer un nombre conséquent d'heures supplémentaires. Cette délibération permet le paiement des heures en une seule fois sur la paie du mois de juillet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rétrocession des aides financières du FIPHFP

La délibération est relative au Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Chaque année l'employeur doit obligatoirement procéder à sa déclaration. Ce fond prévoit une série d'aides financières à l'employeur au titre des actions menées. Il faut donc prévoir un mécanisme de rétrocession à l'agent de l'aide perçue. Cette action concerne un agent actuellement en apprentissage. La délibération permet la rétrocession de l'aide perçue par le FIPHFP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Rapport d'activité 2015

La délibération 14 acte la production du rapport annuel du SMAV.

➤ **Le Président** souligne le fait que pour la première fois, le rapport d'activité est produit avant la période estivale et remercie les services pour leur participation active.

Le rapport reprend les chapitres récurrents qui permettent de mesurer les actions d'année en année. Notamment :

- Une présentation des services en lien avec les usagers
- Une présentation des services de traitement
- Une présentation des actions de sensibilisation réalisées et les nouveaux outils de communication comme les réseaux sociaux.

➤ **Le Président** précise que ce rapport est réalisé totalement en interne y compris la reprographie avec les outils dont dispose le SMAV. Ce matériel sert également à réaliser l'ensemble des documents d'information destinés aux usagers.

Il porte également l'attention des conseillers sur les chiffres relatifs à la valorisation repris dans ce rapport notamment les 48.44 % de valorisation matière sachant que les objectifs sont de 55% en 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cession de la déchèterie de Bertincourt – cession du terrain par la commune

La délibération acte la construction de la nouvelle déchèterie de Bertincourt et l'achat du terrain de 8 000 m² à la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cession de la déchèterie de Croisilles – cession du terrain par la commune

La délibération valide la construction de la déchèterie de Croisilles et son positionnement définitif. Elle sera située derrière la station d'épuration. Son dossier réglementaire sera un peu compliqué du fait de la présence de la Sensée aux abords. Des mesures d'aménagement particulières devront être prise afin d'éliminer le risque de pollution du cours d'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Collecte et entretien des Points d'Apport Volontaire (PAV) enterrés – servitude conventionnelle

La délibération formalise par convention l'accès des services lors des opérations de collecte et d'entretien des points d'apports volontaires enterrés situés en domaine privé ou public. Des conventions de servitude avec les propriétaires des parcelles sur lesquelles sont exploités des PAV, seront signées afin de garantir les intérêts et les responsabilités en cas d'incident.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Règlement de la collecte des déchets

➤ **Le Président** explique que lors du Conseil du 7 décembre 2015, une délibération a été prise pour adopter le règlement de collecte. Or à cette époque, les règlements de collecte qui sont des arrêtés ne devaient

pas être mis en délibération du Conseil. Les services de l'Etat ont donc demandé par courrier de rapporter cette délibération, ce qui est fait via cette délibération

➤ **Monsieur Arnaud DUCATEZ** complète expliquant que depuis le décret du n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précise dans son article 1, que le règlement de collecte soit validé en conseil. Il faut donc annuler et reprendre la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Projet gourmet bag

La délibération concerne le Plan Local de Prévention réalisé en partenariat avec l'ADEME et en particulier une des actions visant à limiter le gaspillage alimentaire, à savoir la promotion de l'utilisation du gourmet bag qui permet de donner la possibilité aux clients de repartir d'un restaurant avec les restes de repas. Il sera également possible d'obtenir auprès de la DRAAF une aide financière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation

Attribution des marchés publics

Attribution du 5 février 2016

- **Fourniture et livraison de 2 Bennes à Ordures Ménagères d'occasion (BOM) (2015-AO-06)**

Attribué à BOM Services – 62730 MARCK

Montant : 256 000.00 € HT

- **Prestations d'études topographiques et foncières (2015-PA-13)**

Attribué à Cabinet CARON BRIFFAUT – 62000 ARRAS

Durée : 3 ans

Montant : marché à bons de commande avec un maximum de 85 000.00 € HT sur la durée

- **Construction du Centre Valorisation Matière (CVM) – lot plomberie, chauffage, ventilation (2015-PA-14)**

Attribué à SARL GEOTHERM SOLAIRE – 6244 HAUTE AVESNES

Montant : 67 491.00 € HT

Attribution du 8 mars 2016

- **Etude de faisabilité pour la mise en place d'une tarification incitative de la gestion des déchets ménagers et assimilés (2016-PA-01)**

Attribué au groupement AJBD (75009 PARIS), CITEXIA (75009 PARIS) et Cabinet Landot & Associés (75007 PARIS)

Montant : 44 887.00 € HT

- **Mission de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé dans le cadre des travaux de construction, de mise en service et d'exploitation d'un centre de tri des ordures ménagères résiduelles (2016-PA-02)**

Attribué à ARTOIS COORDINATION SECURITE – 62400 BETHUNE

Montant : 3 520.00 € HT

- **Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction, de mise en service et d'exploitation d'un centre de tri des ordures ménagères résiduelles (2016-PA-03)**

Attribué à APAVE NORD OUEST – 62052 SAINT LAURENT BLANGY

Montant : 18 750.00 € HT

Attribution du 15 avril 2016

- **Mission de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé (2016-PA-05)**

Attribué à BUREAU VERITAS – 59666 VILLENEUVE D'ASCQ

Montant : 375.00 € HT

Attribution du 24 mai 2016

- **Réfection du VRD – station carburant et chaussée des PL (2016-PA-07)**

Attribué à SNPC – 62217 BEAURAINS

Montant : 95 616.75 € HT

A. Avenants

- **Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour l'installation de bornes d'apport volontaire à l'intérieur de la Citadelle (2014-MPA-045)**

Objet : Suivi de l'installation de bornes supplémentaires.

Montant : 5 857.00 € HT

- **Etude technico-économique sur le traitement des fractions résiduelles issues d'un prétraitement mécano-biologique (2015-MN-01)**

Objet : Etudes complémentaires de faisabilité de la digestion des boues par la STEP d'Arras

Montant : 12 700.00 € HT

B. Convention

- 23/02/2016 : Collecte d'huile alimentaire usagée à titre gratuit avec la SARL GECCO (59000 LILLE)

La séance est levée à 19h15.